

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2023

RELATIF À L'INDUSTRIE VERTE - (N° 1443)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS1272

présenté par

M. Leseul, Mme Battistel, Mme Pic, M. Philippe Brun, M. Delautrette, M. Hajjar, M. Naillet,
Mme Jourdan, M. Potier et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de
l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 16

À l'alinéa 12, supprimer les mots :

« de l'économie productive et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés et proposé par Reclaim Finance vise à recentrer clairement le plan d'épargne « Avenir climat » sur son objectif affiché qui est d'orienter l'ensemble des encours vers la transition écologique.

Dès lors, il y a lieu d'affecter exclusivement les versements vers des titres qui contribuent au financement de la transition écologique et de supprimer la référence à l'économie productive.

En effet, par opposition à l'économie présenteielle, l'économie productive regroupe les activités qui produisent des biens et des services, dont l'existence dépend majoritairement d'une demande extérieure au territoire et qui sont soumises à la concurrence des activités économiques identiques présentes sur d'autres territoires. Si certaines d'entre elles peuvent contribuer à la transition écologique, une part importante dans les domaines des énergies fossiles ou du transport par exemple peuvent être en totale opposition avec l'objectif affiché du plan d'épargne et de ce fait vicier le consentement des épargnant en les trompant sur la nature des titres vers lesquels sont affectés leurs versements.

En outre, cette précision exclue l'économie présenteielle qui peut contribuer à la transition écologique, notamment dans le domaine du logement par exemple.

Sauf à acter que l'objet et le contenu de ce plan d'épargne soient divergents voire, orthogonaux, il y a donc lieu de procéder à ce recentrage.